

Compte rendu Assemblée générale ordinaire APEEB

Mardi 14 Juin 2023

L'Assemblée générale de l'APEEB est convoquée pour 17h30.

Le quorum n'étant pas atteint, l'article 13 des statuts de l'APEEB dispose que « si le quorum lors de la première A.G.E n'est pas atteint, il est convoqué avec le même ordre du jour, une deuxième Assemblée générale. Celle-ci délibère valablement, quel que soit le nombre de présents, toujours suivant le principe de la majorité absolue (la moitié des voix plus une) des membres adhérents présents ou représentés ».

C'est ainsi qu'une deuxième A.G.E est tenue avec le même ordre du jour.

La séance est ouverte à 18h00.

Le Représentant légal remercie Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de France, Président d'honneur de l'APEEB, pour sa participation à cette AGO.

L'Ambassadeur de France remercie à son tour le Comité exécutif et l'équipe de direction pour la qualité et la densité du travail mené.

1.Ordre du jour

- Rapport moral APEEB
- Bilan pédagogique EFB
- Perspectives 2023/24
- Bilan financier
- Budget 2023/24 et écolages
- Questions diverses

Vote : l'ordre du jour est soumis au vote et approuvé par acclamation.

2.Rapport moral de l'APEEB

Le Représentant légal relate le bilan moral de l'association pour l'année scolaire 2022/23 et se félicite du dynamisme de l'EFB. Avant d'exposer les principales

réalisations à l'actif de l'Association, il remercie chaleureusement tous les acteurs du développement de l'établissement.

Le RL fait un point sur les effectifs et annonce 520 élèves pré-inscrits au 14/06/2023 pour la rentrée 2023/24 contre 492 actuellement.

- Il fait ensuite le bilan des travaux :
- Rénovation des maternelles en janvier 2023.
- Mise en peinture des salles du secondaire en juillet-août 2023.
- Inauguration du bâtiment Colette Kitoga.
- Aménagement paysager de l'arrière du bâtiment Colette Kitoga et administration.
- Installation d'un nouveau système d'alerte et sonnerie.
- Achat de matériels pour les labos de SVT et PHY-CH.
- Nettoyage et installation de nouveaux puisards.
- Maintenance des éclairages de sécurité extérieurs.
- Elagage des arbres.
- Installation d'un échiquier géant.

Il rappelle ensuite que l'EFB a bénéficié de près de 200 000 euros de subvention de l'AEFE et remercie le COCAC pour son soutien à ces demandes.

Année scolaires	montant	objet
2020-2021	42 885 €	Renforcement des capacités numériques
2021-2022	33 256 €	Eclairage du site et automatisation portail
2021-2022	298 €	Participation achat test covid
2022-2023	88 162 €	Sécurisation du site
2022-2023	34 189 €	Équipement bâtiment Colette Kitoga

Au niveau ressources humaines, le RL expose les actions suivantes :

- Apurement des dossiers INSS litigieux (39 millions de BIF)
- Règlement procès (75 millions)
- Finalisation du Règlement Intérieur des personnels
- Négociations salariales avec les représentants du personnel

3. Bilan pédagogique

Le Proviseur prend la parole pour exposer le bilan pédagogique de l'année et se féliciter du dynamisme enregistré cette année.

Il rappelle qu'une mission de suivi d'homologation a été conduite par Marc Montousse, Inspecteur général de l'Education nationale mais aussi qu'en date du 13/06/2023, l'EFB a été labellisée « EFE3D – Niveau 2 » .

Il continue en rappelant que 55 projets ou activités ont été menées cette année et félicite les équipes pédagogique et administrative pour leur engagement.

Un point a également été fait sur la formation continue des personnels avec 5 missions en établissement et 28 personnels formés à l'Institut Régional de Formation à Johannesburg.

Le proviseur remercie le Comité exécutif pour l'enveloppe de 15 000 euros allouée pour faire fonctionner le Plan Local de Formation.

Il expose ensuite les prévisions de structure pour la rentrée 2023/24 en précisant qu'elles sont ajustables en fonction des inscriptions/départs.

Il indique ensuite les évolutions de l'offre éducative et notamment un dispositif pilote de prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Le relevé exhaustif du bilan pédagogique est consultable sur le site web de l'école rubrique instances – conseil d'établissement – CR CE3 année 2022-22.

4. Compte financier 2021-22

Le Représentant légal donne la parole à Monsieur Bonaventure NDAYEGAMIYE du cabinet PERFAAS, en charge de l'audit des comptes de l'Association.

Ce dernier présente l'évolution quadriennale des comptes et se félicite du redressement de ces derniers. Cette amélioration permet de renforcer le fonds de réserve de l'association et sa capacité d'autofinancement.

	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Recettes	921 236	1 010 628	1 137 047	1 576 596
Dépenses	1 050 946	1 033 530	1 106 360	1 384 123
Résultat net	-129 710	-22 902	30 687	192 473

Ces résultats s'expliquent principalement par une amélioration de performance de la gestion financière.

Vote : le quitus 2021/22 est donné au cabinet PERFAAS par acclamation.

Le Trésorier prend ensuite la parole pour présenter le budget 2023/24.

Pour limiter les risques liés à l'instabilité monétaire, il a été décidé de mettre en place deux budgets :

- un en EURO.
- un en BIF.

Ces budgets s'établissent à un montant de **899 974** EUR et **1 913 115 565** BIF.

Scinder les deux budgets permet de s'affranchir du taux de change en analysant en amont les besoins en devises et en BIF et en répartissant ses besoins sur les écolages en tenant compte des écolages par catégories. Le ratio EUR/BIF est fixé pour l'année scolaire par l'AGO.

Le Trésorier présente donc la nouvelle clef de répartition par catégorie.

	Euro	BIF	Augm
Français	50%	50%	3%
Burundais	35%	65%	3%
Tiers	70%	30%	15%

Le Président met au vote le budget 2023/24 intégrant cette nouvelle répartition.

Vote :

- **pour : 17**
- **abstention : 9**
- **contre : 2**

Le budget est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

5. Questions diverses

La majorité des questions concernaient des points pédagogiques auxquels le proviseur avait répondu lors de son intervention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le Président

le Secrétaire

Gilbert NIBIGIRWE

Niki PECAREVIC